



## AVIS AUX MEMBRES

No. 2006 - 114

18 octobre 2006

### Modifications aux Règles

#### **PARTIE D - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU MARCHÉ HORS COTE (« ID MHC »)**

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) désire informer ses membres que les modifications à ses Règles qui portent sur la compensation des instruments dérivés sur titres du marché hors cote, ont été approuvées par l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2006 (numéro de décision 2006-OAR-0025). Par les présentes, CDCC avise ses membres que les modifications entreront en vigueur le jeudi 19 octobre 2006.

En termes généraux, les modifications effectuées portent sur la Partie D des Règles de CDCC afin de permettre à celle-ci d'offrir des services de contrepartie centrale et de compensation pour les instruments dérivés sur titres du marché hors cote. Il est à remarquer que ce nouveau service est offert aux membres de CDCC et à leur clientèle, et qu'il sera connu sous le nom de « Converge ».

Le service Converge débutera le jeudi 19 octobre 2006. À compter de cette date, CDCC acceptera pour compensation les opérations du marché hors cote sur options sur titres, aux conditions suivantes :

1. Opérations d'au moins 750 contrats pour les options sur titre unique et 1 500 contrats pour les options sur fonds négociés en bourse et les options sur indices;
2. Frais fixes de 1 000,00 \$ canadiens par côté à l'acceptation de l'opération par CDCC. Suite à l'acceptation pour compensation par CDCC, les frais habituels de CDCC s'appliqueront à toute opération effectuée dans l'administration des positions correspondantes;
3. Les options européennes et américaines standards seront disponibles sur une vaste gamme d'intérêts sous-jacents tout en offrant de la souplesse tant au niveau de la levée que de l'échéance. La liste des titres sous-jacents admissibles se trouvera sur le site Web de CDCC – [www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca);

---

#### Canadian Derivatives Clearing Corporation

65 Queen Street West  
Suite 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tel. : 416-367-2463  
Fax : 416-367-2473

800 Victoria Square  
3<sup>rd</sup> Floor  
Montréal, Québec  
H4Z 1A9  
Tel. : 514-871-3545  
Fax: : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)



4. Conformément à l'article 9501 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse), les participants agréés de la Bourse ne devront pas participer à des opérations du marché hors cote qui portent sur des titres sous-jacents qui font l'objet d'options émises par CDCC à moins que les conditions desdites opérations ne diffèrent de façon importante de celles des options émises par CDCC.
5. Jusqu'à nouvel ordre, Converge ne s'appliquera qu'aux instruments dérivés du marché hors cote qui émanent de contreparties qui sont résidents canadiens.

Ces modifications font partie de la version des Règles qui se trouve sur le site Internet de CDCC ([www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)).

Pour tout autre renseignement, les membres de CDCC peuvent s'adresser au service des opérations de CDCC. Toute autre personne devra s'adresser à George Kormas, directeur du développement des affaires (514-871-2424, poste 391) ou à Roger Warner, directeur des opérations (416-350-2775).

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation